



Compte rendu Conseil Municipal de Mondrainville

Mardi 23 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi 23 janvier à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de MONDRAINVILLE, en séance publique, sous la présidence d'Edith GODIER, Maire de MONDRAINVILLE.

Membres présents : Mme Edith GODIER, MM Didier BERTHELOT, Patrick BUFFARD, adjoints, Mmes Marie-José BLEUX, Christelle LOUVEAU, Delphine TROPRES, MM Franck LEMERAY, Sébastien LETELLIER, conseillers

Le conseil municipal est composé de 8 membres en exercice, 8 sont présents

Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance M Didier BERTHELOT

Ouverture de crédits pour le budget primitif 2018 au niveau du budget principal **Délibération N° 2018-01**

Madame le maire explique qu'il est nécessaire de procéder à une ouverture de crédits au titre de l'exercice 2018 afin de procéder au mandatement deux factures au niveau de la section d'investissement.

La première facture correspond au remplacement d'un chauffe-eau dans un bâtiment communal, la seconde pour l'achat d'un aspirateur.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser l'ouverture de crédits sur le compte 2188 pour la somme de 1 300.00 €.

Il est précisé que cette somme sera reprise dans le budget primitif 2018

Après délibération, le conseil municipal autorise cette ouverture de crédits

Évaluation des transferts de charges des communes à la communauté de communes **Délibération N° 2018-02**

Dans le cadre du transfert de plein droit de la zone d'activités des cerisiers à Evrecy et du transfert de la compétence voirie dont l'intérêt communautaire a été préalablement établi, madame le maire présente le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 23 novembre 2017.

Elle rappelle que le rôle principal de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges liées au transfert de compétences entre communes et l'EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

En ce qui concerne le transfert de la compétence voirie, l'évaluation a été décidée en fonction de trois critères pour chaque commune :

- La longueur et la surface de la voirie pour 1/3
- Le nombre d'habitants pour 1/3
- Le potentiel financier pour 1/3

Madame le maire présente le tableau retenu par la CLECT qui fixe le montant de la participation de la commune de Mondrainville au transfert de la compétence de la voirie d'intérêt communautaire à 4 316.88 €

Entendu cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées tel qu'il a été voté par celle-ci le 23 novembre 2017.

Demande d'acquisition d'un chemin rural

Délibération N° 2018-03

Madame le maire donne lecture d'un courrier émanant de monsieur et madame GHEWY et de monsieur Frédéric MOREAUX concernant une demande de leur part visant à acquérir, pour l'euro symbolique, le chemin rural dit "des Grillaumes" à Mondrainville.

Ce chemin, partant de la départementale 89, dessert une exploitation agricole et une maison d'habitation appartenant à l'une de ces familles, mais aussi deux autres propriétés privées.

Madame le maire rappelle que la loi n'oblige pas une commune à entretenir un chemin rural. Elle précise que ce chemin dessert plusieurs propriétés privées et que, de surcroît, ce chemin est en mitoyenneté avec la commune de Tourville-sur-Odon.

Elle soumet cette demande aux membres du conseil municipal.

Entendu les arguments exposés ci-dessus, le conseil municipal décide de ne pas vendre le chemin rural dit des Grillaumes situé à Mondrainville. Un courrier sera adressé aux demandeurs.

Points divers

- Un dossier de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles a été déposé par la mairie suite aux inondations par ruissellement et capillarité subies par deux pavillons situés route de Bretagne.
- Devant les deux pavillons situés en bord de la route de Bretagne, la municipalité a procédé à un aménagement afin d'écouler l'eau provenant de la route départementale dont les accotements n'ont pas encore été réalisés par l'agence routière suite à la réfection de la bande de roulement.
- Dans le cadre de la programmation des travaux de voirie, une demande d'inscription de réfection de la rue Saint-Denis a été faite auprès de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10